

le nombre des personnes à l'entraînement ainsi que le nombre des centres d'instruction. De même, on diminue le nombre des centres d'instruction qui relèvent du ministre dont nous étudions les crédits. Par exemple, en Saskatchewan on a supprimé le centre d'instruction de Maple Creek. On me dit que le nombre de recrues au centre d'instruction élémentaire de Prince-Albert, qui à un moment donné en logeait beaucoup, a été diminué au point qu'il n'y en a presque plus à cet endroit.

Je veux poser au ministre une ou deux questions au sujet de la diminution des centres d'instructions en Saskatchewan, et je le prie d'accorder son attention à un point qui me paraît de la plus haute importance. Je le répète, on a fermé le centre d'instruction de Maple Creek, et on utilise à peine celui de Prince-Albert. Par ailleurs on a demandé que le centre de formation professionnelle à Saskatoon soit transporté à Prince-Albert. Je demanderais au ministre d'étudier cette question bien attentivement avant de prendre cette décision. Je lui demande aussi de ne pas tenir compte exclusivement de la question du coût et de l'efficacité, bien que je reconnaisse que si le coût était bien différent, et si l'efficacité pouvait être augmentée considérablement, il faudrait songer à la possibilité d'un changement.

Cependant, je demanderai au ministre de considérer que l'on peut fort bien fermer certains de ces centres mais, à mon avis, on ne devrait pas le faire s'il y a un moyen d'entreprendre d'autres genres de travaux à ces endroits. Si le ministre transporte un centre de formation professionnelle d'une ville à une autre, il causera certainement beaucoup de consternation chez les gens de la localité qui perdront ce centre de formation. Je le sais, parce que c'est le sentiment que j'en éprouve moi-même. Dès qu'il est question d'un déplacement de ce genre, la population civile de cette localité s'imaginer aussitôt,—je ne dis pas qu'elle a raison de le faire,—que la convenance militaire n'est pas le seul motif qui dicte cette ligne de conduite. J'ai eu vent d'une rumeur, et je crois savoir qu'on la croit assez bien fondée, portant qu'un déplacement est projeté. A mon avis, le ministre et son département devraient étudier la question avec soin, lorsqu'il s'agit de fermer un centre d'instruction dans une localité particulière, et de le transporter ailleurs.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député fait-il allusion à Calgary?

M. BENCE: Non, à Saskatoon. Je parle du prétendu déplacement du centre de formation professionnelle de Saskatoon à Prince-Albert. J'avouerai franchement, comme je l'ai dit en particulier au ministre, que cette question me touche personnellement. On dit

que ce centre d'instruction est transporté de Saskatoon, qui est représenté à la Chambre par un membre de l'opposition, à une circonscription qui est représentée par un membre du Gouvernement, en l'occurrence par le chef du Gouvernement. On a l'impression dans la circonscription qu'il y a une raison autre que celle de la convenance militaire, et on demande d'étudier la situation très attentivement avant de prendre cette mesure. Si la nécessité militaire dicte ce déplacement on devrait en indiquer les raisons bien clairement.

Le ministre voudrait-il faire une déclaration au comité concernant l'organisation de ces centres d'instruction à travers le Canada, et la ligne de conduite que l'on suivra relativement à leur fermeture, à leur déplacement d'une ville à une autre, ou d'une partie du Canada à une autre, et tout particulièrement par rapport à la question du recrutement dans les diverses régions du pays.

Il me semble que nous devrions songer aux méthodes qu'il faudra de toute nécessité employer pour maintenir le moral de la population civile non seulement afin de recueillir les fonds nécessaires à la poursuite de la guerre, mais aussi en vue d'obtenir les recrues dont nous aurons besoin.

L'hon. M. RALSTON: Je n'ai pas sous la main les renseignements concernant les trois endroits dont a parlé l'honorable député. Je lui dirai que des centres d'instruction élémentaire ont été fermés à treize endroits différents au Canada. Naturellement, il faut bien que la circonscription de quelque représentant en souffre,—et je dis cela sérieusement. Je sais que dans la circonscription d'un honorable député il y avait deux centres d'instruction, et ces deux centres ont été fermés.

Nous n'avons encore pris aucune décision au sujet des centres d'instruction dont a parlé l'honorable député. Il se peut que je manque à mon devoir, mais je n'avais pas entendu parler, avant que l'honorable député porte la chose à mon attention, de l'idée de déplacer le centre de formation professionnelle de Saskatoon. Je sais que les centres d'instruction de Prince-Albert et de Maple Creek ont été établis à un moment où le besoin était des plus pressants. Un bon nombre d'hommes ont suivi les cours à ces centres et, par suite de la réduction du nombre des entrées, le besoin des centres d'instruction est moins considérable en Saskatchewan. Comme le sait l'honorable député, le centre de Regina a été fermé il y a quelque temps. Il y avait à cet endroit un camp militaire et un dépôt de district.

Je le répète, on a fermé treize centres d'instruction. Certains servent maintenant à d'au-